



Employée non assurée, quels recours en cas d'accident?

Par **maxforever**, le **19/08/2010** à **22:37**

Bonjour,

Je pose une question pour une amie qui est dans une situation délicate. Elle a été engagée en tant que dame de compagnie par un particulier pour s'occuper de son beau-père 'un adulte handicapé moteur (donc invalide) On lui a demandé d'emmener en promenade cette personne avec le véhicule de ce dernier. Un accident causé par un pneu éclaté s'est produit avec blessures de la conductrice, du passager et un autre automobiliste impliqué dans l'accident. Malgré que la voiture (neuve) soit hors d'usage les passagers n'ont eu que des blessures sans trop de gravité ainsi que l'automobiliste (clavicule cassée, entorse cervicale et quelques petits bobos...)

Il s'avère que mon amie a découvert qu'elle n'était pas assurée par son employeur et que celui-ci avait fait établir une assurance automobile au nom de son beau-père où il indiquait qu'il en était le conducteur principal. Ce qui est physiquement impossible.

Comme par hasard, cet employeur est injoignable après avoir signifié à mon amie qu'il mettait fin à son contrat. Comment va t-elle se faire rembourser ses frais (elle a perdu ses lunettes lors de l'accident et ses vêtements ont été découpés par les pompiers lors de la désincarcération. Quels recours peut-elle avoir? Elle même n'a pas d'assurance voiture à son nom n'ayant pas de véhicule personnel. Merci d'avance de votre réponse

Cordialement

Maxforever